



## Faux témoignages dans une affaire aux prud'hommes

Par **yann**, le **09/10/2011** à **11:26**

Bonjour,

J'ai saisi le tribunal des prud'hommes par une avocate au sujet d'une faute grave dont m'accuse mon ex-employeur,  
De la partie adverse, mon avocate à accepté une demande de report de jugement prévue initialement en juin pretextant qu'elle était obligée d'accepter ...

Aujourd'hui, à 15 jours du jugement, je reçois les conclusions de la partie adverse qui font apparaissent de nouveaux éléments :

- Un faux témoignage est porté contre moi pour valider la faute grave.
- Une plainte à été déposée contre moi pour injures et atteinte à la réputation (2ème faux témoignage).

Mon avocate attend placidement mes observations et ne m'informe en rien de la plainte et du faux témoignage que je découvre en lisant les conclusions de la partie adverse.

Ma défense me semble donc pas assurée par mon avocate d'autant que je suis à 15 jours du jugement et que je ne dispose d'aucune défense contre cette plainte et ce faux témoignage.

Que pensez-vous de cette situation ?

Je pense adresser un courrier en Ir/ar afin d'informer le tribunal des Prud'hommes, l'avocate de la partie adverse et mon avocate que je demande à mon tour un report d'audience de

jugement.

Sous quelle forme dois-je présenter cette demande au tribunal des prud'hommes pour qu'elle soit acceptée ?

D'autre part, je pense déposer plainte à mon tour et me saisir du tribunal Pénal pour les 2 faux témoignages portés contre moi et ainsi, assurer sérieusement ma défense.

Qu'en pensez vous, sous quelle forme dois-je le faire ?

Merci de m'avoir lu et de votre éventuel soutien. Yannick.

Par **pat76**, le **09/10/2011** à **14:25**

Bonjour

Renseignez-vous auprès du greffe du Tribunal de Grande Instance si une procédure est engagée concernant une plainte pour injures et atteinte à la réputation.

Rien ne vous empêche à votre tour d'engager une procédure contre les personnes qui auraient fait un faux témoignage, pour dénonciation calomnieuse.